Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 4 (1901)

Heft: 202

Artikel: Mémoires de Messire Clemençon

Autor: Daucourt, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche

PAYS

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DIMANCHE

LE PAYS 29 me année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29 me année LE PA) S

Mémoires

Messire CLEMENCON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT curé de Miécourt.

Cette troupe indisciplinée trouva, par bonheur, de vigoureuses résistances. Aucune communauté ne voulut adhérer à ce parti. Les pepulations se défendirent bien violemment puisqu'un des plus fameux de cette troupe infernale fut saisi, massacré et tomba misérablement sous les coups de ces braves Montagnards (*).

Le susdit Brossard, le digne émule de Copin, resta à Saignelégier pour tourmenter le peuple

(*) C'était un nommé Gruel, français d'origine. l'était venu à Saignelégier pour révolutionner le peuple et lui extorquer des signatures d'adhésion à la France. Le peuple l'attaqua un jour et lui tira des coups de fusil. Comme il portait une cuirasse, les balles ne l'abbattirent coint Eufin un journe homme voyant qu'on ne point. Enfin un jeune homme voyant qu'on ne pouvait l'abattre, alla tremper une balle dans un bénitier, en charge son fusil et frappe au cœur le révolutionnaire. S'étant relevé, il s'écria « j'ai mon coup, je vous crie merci ». Il tomba de nouveau. Le peuple l'acheva à coups de pier-res et de triques. On lui coupa la tête qu'on planta sur un piquet à côté de l'arbre de la liberté. Son cadavre, après avoir été abandonné sur le mur du cimetière, fut enfoui trois jours après. (Mémoires de Verdat, de notre collèction). Telle fut la fin de ce misérable qui avait irrité le peuple par ses insultantes provocations.

Feuilleton du Pays du Dimanche 4

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

- Mon oncle ?...

- Soit. soit! Mais je veux l'interroger. l'étudier, me rendre compte par moi-même de ce qu'il vaut, faire une enquête approfondie sur son caractère, sa moralité, ses moyens d'existence, enfin sur les garanties de toute nature que je suis en droit d'exiger de ton futur mari. Ce soir, à cinq heures, j'irai me promener du côté de la Pierre-Plate; — qu'il s'y trouve com-me par hasard, et. après examen, je te ferai connaître ma décision.

de ce village et des environs. Il obligeait le monde, par la force des armes, à assister à sa messe sacrilège et à ses sermons dans lesquels il débitait un tas d'abominations et de calomnies contre les curés et les prêtres fidèles qui avaient émigré, pour ne pas donner du scandale à leurs ouailles en prétant le serment civique. Brossard n'a cessé de les noircir aux yeux du public jusqu'au moment où il fut le témoin des sacrilèges, des abominations qu'une bande de brigands commirent dans l'église paroissiale de Saignelégier, en renversant les autels et les croix qu'ils brûlèrent, en foulant aux pieds les vases sacrés, en proférant mille horreurs contre la religion, contre Dieu et son Christ. Ce malheureux prêtrejureur vit de sang froid toutes ces atrocités contre le ciel, sans témoigner aucune douleur et sans répliquer le moindre mot. Voilà les effets du zèle ardent que le prêtre assermenté se vantait tant partout d'avoir pour la religion catholique et pour le salut du peuple sans pasteurs. Il voit les voleurs, il voit les impies qui s'acharnent contre la maison de Dieu, qui immolent les victimes, qui refusent de leur aider dans leur fureur infernale, le soi-disant pasteur. le zélateur des àmes, n'ouvre pas la bouche, il ne s'oppose pas à ces atrocités, il n'y met aucune obstacle. N'est ce pas là le vrai portrait du mercenaire dont parle l'Ecriture Sainte, qui voyant venir le loup dans la bergerie, se sauve et laisse faire tous les ravages?

Si je descends à St-Ursanne j'y rencontre encore un gros chanoine, nommé Berger. archidiacre du Chapitre de St-Ursanne. Ce misérable aimant mieux ses aises et son bien être chez lui et craignant, au contraire, que sa fuite et son exil à l'étranger ne le missent dans une grande nécessité pour les vivres dans les amertumes et les angoisses, considéra tout cela

comme du vrai pusillanisme. Il fut facile de l'amener à prêter le serment constitutionnel. A la requisition de la municipalité, il prêta devant

elle le serment exigé par le décret,

Le vaillant ex-jureur voulut jouer le rôle de pasteur Il osa monter en chaire, quoiqu'il ne sut que très imparfaitement le langage français ('). Il prècha au peuple et prétendit ensuite se justifier à cause du serment qu'il venait de faire, mais tout le monde ne fit que tourner en ridicule les raisons qu'il alléguait pour sa justifi-cation. Il citait improprement des textes de l'Ecriture pour donner plus de poids à ses pa-

Berger ne fut pas le seul de son Chapitre qui tomba dans de pareils égarements. Le vieux Keller, Prévôt du Chapitre suivit aussi son exemple, mais il eut la bonne grâce de se réfugier chez son frere à Porrentruy et ne remplit

aucune fonction ecclésiastique.

Le chanoine Friqueler, obligé de s'expatrier devant la révolution parcequ'il avait comploté contre le Prince et son gouvernement, errait dans Paris jusqu'au moment où il put

(*) Berger était un Alsacien, natif de Colmar,

(**) Le 20 mai 1793, en prêtant le serment devant la municipalité de St-Ursanne, Berger déclara «qu'il ne comprenait pas ces mots Liberté et Egalité, mais qu'il jurait d'être bon citoyen, qu'il ne serait pas perturbateur du re-pos public et qu'il n'agirait en rien contre la patrice. Il fut ensuite désigné comme desservant provisoire de St-Ursanne. Le peuple eut horreur de ses sacrilèges et s'il était forcé d'entendre ses discours, il n'allait au temple que pour «se moquer du gros vieux Berger, de sa tournure et de son accent allemand dans ses sermons qu'il a-vait la prétention de remplir de textes de l'E-criture pour justifier son abominable apostasie».

– Oh! mon bon oncle, je suis bien tranquille sur le résultat de l'examen!

- Va, va, - à cinq heures, ce soir. à la Pierre-Plate.

Et le vieux savant, resté seul, gronda, son ressentiment non encore apaisé:

Ce Gélinet!... Carduus carduum!... Cette canaille de Gélinet !...

Dans quelle anxiété Geneviève passa l'aprèsmidi de cette journée, on s'en fait une idée

Elle ne revit son tuteur qu'au dîner. Il s'était fait un masque impénétrable. N'eussent été la serviette nouée autour du cou, et les lunettes, on eût dit un sphinx égyptien.

Il devait se préparer à subir quelque terrible assaut, car la cuiller à potage tremblait dans sa

La gouvernante sortie, et après quelques secondes d'un silence imposant, la pauvre fille demanda d'une voix étranglée par l'angoisse :

- Eh! bien, mon oncle?

- Eh! bien, mon enfant, mes pressentiments de cette facheuse ressemblance ne m'avaient point trompé. Ce M. Legost ne te convient nul-

Que dites-vous?

Je dis que, de l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, il résulte que cet individu n'est qu'un âne bâté, et un sot, et un insolent par dessus le marché.

Ce n'est pas possible; il y a erreur! -

Vous l'avez interrogé ?

- Minutieusement, je te prie de le croire. Je lui ai d'abord présenté un lamium-album: «Pourriez-vous me dire le nom de cette plante? lui ai-je demandé. — Ça. m'a-t-il répondu d'un air suffisant, c'est une ortie. » Conçois-tu? confondre une ortie avec un lamium? - une urticée avec une labiée.

- Mais mon oncle ?...

— Quoi? mon oncle?... Attends! — Même